A l'Honorable S. Guimet,

Surintendant de l'Instruction publique,
Président du Conseil de l'Instruction publique,
Etc., etc., etc.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques observations personnelles sur le *Mémoire* présenté au Conseil par le Frère Réticius à la réunion du mois de septembre. Ce *Mémoire* ne m'a pas été adressé, et on ne me l'a confié que pour quelques instants. De sorte que je ne puis relever que les principales insinuations faites contre moi ou contre l'œuvre que je dirige.

A la page 18, le Frère Réticius, parlant du Journal de l'Instruction, publié par MM. Rolland, le qualifie de *Journal de M. Verreau.*

Ce journal ne m'appartient pas.

Aux pages 18, 19 et 21, le Frère cite des statistiques dont j'ai démontré l'inexactitude dans ma réponse au *Mémoire* de Mgr de Trois-Rivières.

A la page 20, il dit qu'une certaine opposition à l'enseignement journalier du catéchisme a été constatée par M. McMahon, inspecteur du comté où l'Ecole Normale Jacques-Cartier est située, et où plusieurs maîtres sortis de cette école enseignent.

Si la remarque est faite pour insinuer que nos élèves soulèvent cette opposition, l'insinuation devient une calomnie. Elle est encore une calomnie, si l'auteur veut accuser ceux qui dirigent l'Ecole Normale Jacques-Cartier de ne pas s'efforcer d'inspirer à leurs élèves le respect et l'amour de l'instruction religieuse. Nous donnons à nos élèves un cours régulier de catéchisme deux fois la semaine, et à l'époque où nous avons commencé, c'était un progrès sur ce qui se faisait dans les collèges.

Si la citation est faite pour amener la note qui se trouve au bas de la page, il y a là une puérilité.

L'instituteur dont on parle, M. L'Heureux, n'était plus sous le contrôle de M. Verreau. S'il ne remplissait pas son devoir, c'était aux autorités de l'école à y voir. Qu'une mère ait accusé le maître, ce n'est pas une preuve que celui-ci soit coupable ; mais un lecteur inattentif verra dans ce fait une preuve de la culpabilité du maître.

Voici ce que M. L'Heureux m'écrit à ce sujet :

Richelieu, 5 novembre 1884.

M. L'ABBÉ VERREAU,

Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Révérend Monsieur,

Je vous remercie bien sincèrement des informations que vous me donnez touchant certaines accusations portées contre moi, devant le Comité du Conseil de l'Instruction publique, dans le *Mémoire* du Frère Réticius.

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE.

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

Je dois vous avouer que je suis surpris de ces accusations, car je puis affirmer, sous serment, quand besoin sera, que jamais je n'ai enseigné à chanter, ni fait chanter la *Marseillaise* aux enfants de la classe qui m'avait été confiée dans l'Ecole St. Jacques, ni à aucun d'eux privément, tout le temps que j'ai tenu la dite classe.

Si cette lettre vous est de quelque utilité, je vous autorise à vous en servir.

Veuillez me croire,

Révérend Monsieur,

Votre très humble serviteur,

P. I. L'HEUREUX.

A la page 22, on dit que M. Vézina a été professeur à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

C'est une erreur, il n'a été que portier, et l'Etat, en l'empêchant de mourir de faim sur le pavé où il se trouvait, lui a rendu l'équivalent des avantages qu'il en a retirés.

Page 25, la plupart des élèves de l'Ecole Normale Jacques-Cartier abandonnent l'enseignement au bout de trois ans, dit le Frère Réticius.

La moitié, ou 145, ont enseigné plus de trois ans. *Trente-huit* élèves seulement ont abandonné l'enseignement après trois ans.

Page 31, on m'accuse d'avoir demandé l'hospitalité à la *Patrie* pour faire publier le témoignage que j'ai rendu devant la Commission Royale. Je n'ai demandé l'hospitalité à aucun journal ; mais j'ai expliqué et défendu mon témoignage dans *l'Etendard*.

Ces courtes remarques suffiront pour faire voir quelle est la manière de procéder du Frère Réticius.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre serviteur,

H. A. B. VERREAU.